Ville d'Esch-sur-Alzette

QUESTIONS DE PERSONNEL

(séance publique)

A) Créations et suppressions de poste

1) Conservatoire & Expansion économique, tourisme et relations internationales

Création sous le régime de l'employé communal d'un poste d'agent administratif dont le nouveau titulaire appartiendra selon de degré de qualification dont il dispose, soit au groupe d'indemnité A2, soit au groupe d'indemnité B1.
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 21 novembre 2019.
La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Elaborer et mettre en œuvre une politique de communication pour développer, diversifier et fidéliser les publics
- Contribuer à la visibilité générale du Conservatoire d'Esch et du service Expansion économique, Tourisme et Relations internationales au niveau national et international (Grande Région)
- Initier et développer des partenariats dans le secteur éducatif
- Participer à l'accueil des publics les soirs de spectacle et lors d'actions ciblées (rencontres, répétitions, etc.)
- Rédaction des supports de communication (brochure de la saison, flyers, …)
- Conforter les relations avec la presse parlée et écrite
- Mettre à jour le site internet
- Rédiger des revues et des communiqués de presse
- Gérer les réseaux sociaux (facebook, instagram, …)
- Coordonner la diffusion de l'information (distribution de flyers et affichage)
- Coordonner et gérer les activités parascolaires du Conservatoire sur le plan organisationnel et logistique
- Coordonner et gérer la série « Les concerts du Conservatoire » sur le plan organisationnel et logistique

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Etre titulaire au minimum d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques
- Maîtrise de l'outil informatique, connaissance solide en matière de réseaux sociaux, d'outils web
- Bonne connaissance de la scène musicale luxembourgeoise
- Une expérience professionnelle dans le domaine de la communication ou de la gestion de projets sera considérée comme un avantage
- Excellente aptitude rédactionnelle, maîtrise parfaite des trois langues administratives (toute autre langue européenne maîtrisée sera considérée comme un atout)
- Faire preuve d'une grande aisance à l'oral
- Sens de l'initiative et capacité à travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipe
- Flexibilité exigée, ainsi que disponibilité les soirs et les weekends

2) Travaux municipaux, Entretien et rénovation, Colonne :

Création auprès du service Entretien et Rénovation, Colonne d'un poste de salarié appartenant à la carrière du chef d'équipe.
Rapport du 8 janvier 2020 de Madame le chef de service du service structures et organisation.
Les tâches qui incomberont au nouveau titulaire sont définies comme suit:

- Organisation et gestion de l'équipe Colonne
- Organisation et suivi des demandes d'intervention de l'équipe Colonne
- Etablissement et suivi des plans de travail de l'équipe Colonne
- Gestion de l'horaire mobile de l'équipe Colonne

Ville d'Esch-sur-Alzette
Boîte Postale 145 · L-4002 · Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 2754 7777
www.esch.lu

Claudia DE ALMEIDA
Structures et Organisation
Tél. (+352) 2754 2350 · Fax : 54 35 14 235
claudia.dealmeida@villeesch.lu

- Suivi des doléances
- Coordination des tâches avec la hiérarchie supérieure (Chef de service, Direction, CBE)
- Assistance et remplacement du chef d'équipe des Ateliers municipaux

3) Département des Travaux Municipaux, Service des Espaces Verts

Création d'un poste de salarié dans la carrière de l'agent polyvalent (Carrière A3 prévue par la CCT des ouvriers des communes du Sud) au service des Espaces Verts.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 20 février 2020 aux termes duquel elle propose l'engagement d'un travailleur handicapé qui est en stage auprès des Espaces Verts via Inter-Actions.

4) Service des sports

a) Création sous le régime du fonctionnaire d'un poste d'expéditionnaire administratif (groupe de traitement C1, sous-groupe administratif)
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du ** avril 2020.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :
- Organisation de réunions de travail
- Rédaction de rapports
- Documentation des chantiers
- Gestion et suivi des subsides attribués par le Ministère des Sports
- Gestion des badges d'accès Stade Mayrisch
- Remplacement du chef d'équipe en cas d'absence
- Exécution de toutes les tâches imprévisibles à l'heure actuelle liées au bon fonctionnement des installations et des manifestations sportives du Service des Sports.

Le profil souhaité est défini comme suit :
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles (dans les trois langues administratives) ;
- Avoir des connaissances approfondies des applications informatiques d'usage (Word, Excel, Adobe Acrobat Pro,…)
- Etre flexible, disponible, fiable et motivé
- Être doté des compétences sociales suivantes :
- Faculté de travail autonome et en équipe
- Bon esprit d'organisation, de coordination et d'analyse
- Capacité d'initiative
- Sens des responsabilités

b) Création sous le régime de salarié d'un poste d'animateur sportif dont le nouveau titulaire sera assimilé au groupe d'indemnité B1.
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 25 février 2020.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :
- Animations de créneaux « Sport pour Tous »
- Aide à l'accessibilité des clubs sportifs de la ville
- Organisation d'événements sportifs inclusifs
- Réalisation de projets sportifs personnalisés et accompagnement
- Participation à la création/animation de la structure éducative et loisirs pour enfants autistes
- Consolidation des liens de fonctionnement avec les partenaires actuels du projet
- Encadrement de groupe en institutions spécialisées
- Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun
- Déterminer un mode d'intervention socio-éducatif avec la personne
- Gestion de projets

- Recherche de nouveaux partenaires
- Organiser un « brevet sportif » adapté aux personnes en situation de handicap
- Soutenir le Service des Sports, en cas de besoin, dans ses différents projets et activités sportifs

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Disposer au minimum d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques
- Avoir suivi des formations dans le domaine de l'encadrement des personnes à besoins spécifiques
- Savoir travailler de manière autonome
- Etre disponible en-dehors des horaires de travail classiques (le weekend, le soir)
- Etre d'un naturel ouvert et communicatif
- Avoir une approche du travail structurante
- Posséder des capacités rédactionnelles
- Le fait de disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'encadrement de groupes de personnes à besoins spécifiques sera considéré comme un avantage

B) Réductions du service provisoire

1) Réduction de la durée du stage de 1 mois de Madame Tamara Da Silva, née le 10 novembre 1992, nommée provisoirement dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1 (juriste), avec effet au 1ier janvier 2020.
Auparavant l'intéressée a été occupée comme juriste auprès du Commissariat aux Assurances pendant la période allant du 15.05.2019 jusqu'au 31.12.2019 (soit 7 mois x ¼). L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.
Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

2) Réduction de la durée du stage de 2 mois de Madame Caroline Reuter, née le 1ier août 1983, nommée provisoirement dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1 (professeur de musique) avec effet au 1ier septembre 2019.
Auparavant l'intéressée a été occupée comme chargé de cours auprès de l'école de musique de Dudelange pendant la période allant du 01.06.2010 jusqu'au 31.01.2011, puis auprès de l'UGDA pendant les périodes allant du 01.02.2013 jusqu'au 31.07.2013 et du 01.10.2013 jusqu'au 31.03.2014, puis auprès de l'UGDA et du Conservatoire du Nord pendant la période allant du 01.04.2014 jusqu'au 30.04.2014, puis auprès du Conservatoire du Nord pendant la période allant du 01.05.2014 jusqu'au 31.07.2014, puis auprès de l'école de musique de Dudelange pendant la période allant du 01.11.2014 jusqu'au 31.07.2015, puis auprès du Conservatoire de musique de l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette pendant la période allant du 01.04.2016 jusqu'au 31.07.2016 et finalement auprès du Conservatoire de la Ville de Luxembourg pendant la période allant du 01.04.207 jusqu'au 31.07.2017 (soit 11 mois équivalent temps plein x ¼).
L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.
Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

C) Primes d'astreinte

1) Allocation d'une prime d'astreinte fixe à **Monsieur Serge Ganser**, né le 17 mai 1964, employé communal appartenant au groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique, appelé à remplir la tâche du concierge des bâtiments des Services industriels.
La prime d'astreinte prémentionnée est fixée à 22 points indiciaires.
Application de l'article 20 sub 2) du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux qui dispose qu'une prime d'astreinte est allouée par le conseil communal, sous l'approbation du ministre de l'Intérieur, aux fonctionnaires dont le service, de par sa nature et son organisation, comporte, soit périodiquement, soit à

intervalles réguliers, du travail exécuté la nuit, entre vingt-deux heures et six heures et/ou les samedis, dimanches et jours fériés légaux ou règlementaires, entre six heures et vingt-deux heures.

2) Primes d'astreinte variable.
Fixation de la prime d'astreinte variable pour l'exercice 2019. (voir relevé en annexe).

D) Service de disponibilité et d'intervention urgente : Coordination sociale

Modification de la délibération du conseil communal du 13 mars 1973 respectivement de celle du 16 décembre 1974 respectivement celle du 3 décembre 2004 portant organisation d'un service de disponibilité et d'intervention urgente dans les services techniques de la Ville. Il s'agit en l'occurrence de mettre en place un service de disponibilité et d'intervention urgente au sein du service de la coordination sociale.
Un projet de délibération est annexé à la présente.
Avis de la délégation du personnel « fonctionnaire et employé »

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2020.
Service du personnel.